



Saisie de biens par huissier

Par **rachel62**, le **10/09/2014 à 17:09**

Bonjour, un huissier est passer chez moi pendant mon absence alors que mon fils (mineur) y été. Il a procédé à l'enlèvement de biens. Y a t il une solution pour les récupérer? merci de votre réponse

Par **aguesseau**, le **10/09/2014 à 17:45**

Bjr,
Si un huissier a fait une saisie de vos meubles, c'est que votre créancier, généralement après une procédure judiciaire a obtenu un titre exécutoire, l'autorisant à pratiquer des saisies pour récupérer l'argent de votre dette en vendant vos meubles.
Vous deviez être informé de la possibilité de cette saisie.
Pour contester cette saisie vous devez saisir le juge de l'exécution.
Cdt

Par **moisse**, le **10/09/2014 à 17:46**

Bonsoir,
C'est une intervention dont vous étiez avisée, qui devait survenir un jour ou l'autre.
La présence de votre fils a peut-être sauvé votre porte d'entrée.
Le seul moyen d'opérer la distraction est de payer.